



Compte-rendu de la réunion publique du jeudi 13 octobre 2016 au sujet de Grande-Rive

Objet :

- faire le bilan de la période de test des aménagements routiers sur le quartier de Grande-Rive
- présenter le projet retenu sur les terrains communaux de la Creusaz
- recevoir les remarques et propositions des habitants de Grande-Rive quant à leur vie dans leur quartier

Bilan des aménagements routiers

Le sens unique en test avenue de la Creusaz, qui a été installé après concertation des riverains et consultation de la police pluri-communale, satisfait les riverains de cette avenue car cela réduit bien le volume de circulation, mais ils constatent que certains n'hésitent pas à prendre le sens interdit et descendent l'avenue ! De plus, la Commune déplore les dégradations faites aux panneaux, une plainte a été déposée et une enquête est en cours !

Le report du flux sur la route de Grande-Rive a été significatif, les aménagements (chicanes + marquage au sol) se sont révélés insuffisants à ralentir la vitesse des véhicules.

Il paraît nécessaire d'étudier le schéma de circulation dans l'ensemble du quartier : route de grande Rive, avenue de Maraîche, avenue de la Creusaz.

Les principales propositions soumises par le public :

- Faire une boucle en sens unique : avenue de la Creusaz et bas de la route de Grande-Rive
- Mettre plusieurs panneaux Stop sur la route de Gde Rive au carrefour Creusaz/route de Grande-Rive
- Mettre en place des dispositifs pour réduire la vitesse en réduisant la largeur de la chaussée (places de parking, chicanes exemple Douvaine-Chilly, coussins berlinois ou équivalents...), afin de dissuader les automobilistes en transit
- Mettre en place une zone limitée à 30 km/h
- Mettre l'avenue de la Creusaz en impasse (barrière en haut)
- Comblir les fossés drainants sur la route de Grande-Rive et aménager des trottoirs pour sécuriser la circulation des piétons
- Augmenter le nombre de contrôles effectués par la police

Fredéric Harduin propose d'élargir l'avenue de la Creusaz pour la remettre à double sens et la route de Grande-Rive en expropriant certains propriétaires (virage au-dessus de la voie ferrée). Il envisage aussi un élargissement du haut de la route de Grande-Rive. Il est interpellé sur le risque d'une vitesse plus importante si la route était plus large.

Un élargissement de l'avenue de la Creusaz est déjà prévu et négocié avec les promoteurs dans le projet d'aménagement de Chablais Habitat.

La Mairie s'est engagée à :

- Installer rapidement un miroir à la sortie de la route de Grande-Rive sur la RD1005 (nécessite au préalable un aménagement des places PMR situées en face)
- Interdire les poids lourds de plus de 3,5 t sur la route de Grande-Rive (pose de panneaux)
- Aménager un espace sécurisé pour l'arrêt de bus au niveau de l'Ora empêchant les véhicules de doubler le bus à l'arrêt
- Remédier à l'affaissement constaté des tranchées route de Grande-Rive d'ici la fin de l'année

Stationnements :

Certains demandent de disposer de macarons (payants) pour pouvoir stationner leurs véhicules sur les espaces publics, bien que Madame le Maire interroge le public sur le bien fondé du rôle de la collectivité à fournir des places de parking aux riverains. La proposition des macarons va toutefois être étudiée et les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie afin d'évaluer le nombre de places concernées.

La ligne jaune route de Grande-Rive matérialise l'interdiction de stationner, mais elle se révèle inefficace car de nombreux contrevenants sont constatés chaque jour !

Une zone bleue a été mise en place le long de la RD1005 (durée de 4 heures valable du 1^{er} avril au 30 septembre de 9h à 19h). Cette zone a pour but d'éviter les voitures ventouses. Les places doivent être matérialisées par des clous de couleur bleue.

Avenue de Maraîche :

La ville d'Evian propose des aménagements de cette avenue suite à des plaintes de riverains au sujet de la vitesse excessive sur la partie basse de la rue, malgré l'étroitesse de la chaussée !

La proposition consiste à refaire l'enrobé avec mise en place de résine mettant en relief une zone piétonne, avec limitation à 20 km/h

Questions diverses :

- Existe-t-il un plan départemental/régional évaluant l'évolution du trafic routier selon la croissance de la population ? Madame le Maire répond que l'avenir repose sur un schéma multi-modal de déplacement, avec le RER Sud-Léman, recherche d'un parking relais au niveau de la CCPE, mobilité douce,...
- Aménagement routier RD1005 : pour réduire les nuisances sonores et la vitesse, il existe un projet entre la place Bonnaz et le croisement avec la route de Grande-Rive qui est dépendant de la récupération de la TVA des travaux d'aménagements des rives pour 800 000 € environ. La Commune n'a pas renoncé !

Présentation du projet d'aménagement des terrains communaux de Creusaz

La vente de ces terrains est nécessaire pour que la Commune puisse financer l'agrandissement de l'école et l'équipement de services publics de Milly.

Ce projet a pour objectif de redynamiser le quartier de Grande-Rive avec quelques commerces. Il comprend environ 70 logements, dont 20% en logements aidés et 30% en accession raisonnée, et 180 places de parking, dont une cinquantaine pour le domaine public et une possibilité pour les riverains de louer, acheter des places dans les autres parkings prévus. La Mairie accueille volontiers les idées d'installation de commerçants (boucherie, boulangerie, professions libérales,...).

Les photos présentées lors de cette réunion ne sont qu'une esquisse et l'architecture définitive sera fixée dans les prochaines phases du projet. Le projet respecte les cônes de vue sur le Lac et la hauteur des bâtiments sera en cohérence avec le bâti existant (R+2, R+3).

Ce projet ne pourra être démarré qu'après finalisation de la procédure de révision du PLU, soit a priori au 2^{ème} semestre 2017.

L'impact de ce chantier, et des constructions pourra amener à réviser le schéma de circulation du quartier.

L'accueil du public est plutôt positif quant à ce projet.

Mairie de Neuvecelle